



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01443

Numéro SIREN : 814 970 414

Nom ou dénomination : 4 VALLEES ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 4779

4 VALLEES ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 28 000 euros
Siège social : 417 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE
814 970 414 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le trente juin,
A 18 heures 30,

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du **24 JUIL. 2017**

N° **4479**..... Le Greffier,

La société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES 4 VALLEES (ci-après désignée sous le vocable SEM 4V),
Société anonyme d'économie mixte au capital de 1 750 985 euros, ayant son siège social 417, avenue Perrier de la Bâthie - 73400 UGINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 537 419 376 RCS CHAMBERY, représentée par son président directeur général, Madame Martine BERTHET, associée unique de la société 4 VALLEES ENERGIE,

En présence de Monsieur Franck LOMBARD, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Franck LOMBARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Eric CHAMBON
né à FONTENAY SOUS BOIS le 5 juin 1963, de nationalité française
demeurant 194 rue Paul Giguet - 73200 ALBERTVILLE.

AB

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que Monsieur Eric CHAMBON ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

" Bon pour acceptation
des fonctions de Président "

Monsieur Eric CHAMBON



La société SEM 4V,
représentée par Madame Martine
BERTHET

